



Départ colocataire, qui paye le loyer?

Par **dayarak**, le **17/06/2010** à **13:40**

Bonjour,
je suis propriétaire bailleur d'un logement mis en colocation sans clause de solidarité, un des colocataire m'a envoyé son préavis et quitté le logement dans les délais, le colocataire restant doit-il assuré pleinement la charge du loyer?

Par **fabienne034**, le **17/06/2010** à **14:40**

BONJOUR,

oui les deux doivent assurer car tout le monde part du logement ou personne, ce n'est pas de la colocation

pour tout savoir sur la colocation:

<http://www.fbls.net/COLOCATION-DROIT.htm>

il s'agit d'une location de bail à plusieurs

pour tout savoir sur le bail:

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>